

LPP (prévoyance professionnelle)

- ***Retenues LPP : selon directives de votre assureur***

Les salariés :

- *qui ont un salaire annuel supérieur à Fr 21'510.- (Fr 1'792,50 par mois)*
- *qui sont à votre service pendant plus de 3 mois*
- *qui sont âgés de plus de 17 ans et moins de 65 ans pour les hommes et 64 pour les femmes*

doivent être affiliés auprès d'une caisse LPP.